



A l'initiative de



En partenariat avec



Un projet subsidié par



Nous contacter

02/474.02.35  
equipemobile@jeunesaidantsproches.be  
[www.jeunesaidantsproches.be](http://www.jeunesaidantsproches.be)  
578 Boulevard de Smet de Naeyer  
1020 Bruxelles

# EMPSA

Equipe Mobile Prévention  
Soutien Aidance



**Soutenons ceux qui soutiennent !**

L'EMPSA : une équipe qui se rend à domicile pour reconnaître, informer et soutenir les aidants et jeunes aidants.



Icons made by Freepik, Good Ware, Kiranshastry, Pixel perfect, Those Icons, Tomas Knop from [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)

## Vous êtes jeune aidant ou aidant

Vous avez un proche qui est en situation de dépendance suite à l'arrivée d'une maladie et/ ou d'un accident.



- Vous le soutenez émotionnellement



- Vous vous occupez du reste de la famille



- Vous devez gérer la santé de votre proche



- Vous l'aidez à s'habiller, à faire sa toilette

- Vous l'aidez à se déplacer



- Vous vous occupez du ménage, de la lessive, des courses et des repas



- Vous devez gérer les documents administratifs et les finances de la famille

## Des réseaux d'aides existent autour de vous à Bruxelles...

Vous pouvez désormais faire appel à la nouvelle Equipe Mobile Prévention Soutien Aidance (EMPSA). Elle se déplace à domicile dans les 19 communes bruxelloises. Elle vous propose un accompagnement suite à l'apparition ou à l'aggravation d'une situation de dépendance d'un des membres de la famille.

### Accompagnement proposé par l'EMPSA

- Evaluer la situation globale de la famille
- Ecouter les besoins des jeunes aidants et des aidants proches
- Prévenir l'impact de l'aide sur les relations et la santé
- Eviter l'isolement relationnel et affectif

- Aider à l'organisation et à la répartition des tâches suite à la dépendance

- Favoriser l'autonomisation des jeunes aidants et des aidants

- Identifier les sources d'épuisements possibles

- Proposer des formules de soutien et de répit

- Informer la famille des aides existantes et de leur mise en place

- Evaluer régulièrement l'accompagnement et les adaptations proposées

### Qui peut faire appel à l'EMPSA ?

Le jeune aidant, l'aidant, la personne en perte d'autonomie, les proches/l'entourage et tout professionnel intervenant auprès de la famille. Toute intervention de l'EMPSA est entièrement gratuite.